



La loi sur les semences déclare que les détenteurs de jardins familiaux sont de dangereux criminels.



Depuis peu l'échange de semences de fruits, légumes et céréales qui existent depuis des siècles n'est plus autorisé. Pour cela, il y a même la menace d'amendes allant jusqu'à 25 000 euros !

Mais qui s'arroge le droit de breveter des aliments traditionnels pour lui-même et donc de les voler au peuple ?

Les anciennes semences de variétés de fruits, légumes ou céréales qui existent depuis des siècles sont très rustiques et peuvent être reproduites à merveille. Depuis peu, cependant, cela n'est plus autorisé. En raison des brevets déposés par des multinationales, le commerce, l'échange et le transfert de semences anciennes sont interdits par la « loi sur la commercialisation des semences » et sont même punis d'amendes allant jusqu'à 25 000 euros.

En 1985, il y avait encore 7 000 entreprises semencières dans le monde et leur part du marché mondial était inférieure à 1 % chacune. En 2009, dix multinationales contrôlaient plus de 74 % du marché mondial. Dans les sources vous trouverez un lien vers Anonymous News. Il y est expliqué d'où vient cette interdiction et ce qu'elle signifie dans la pratique. Qui, en effet, s'arroge le droit de breveter les aliments traditionnels et de les voler ainsi au peuple ?

Jetez un coup d'œil au lien – et à bientôt !

de be.

Sources:

<http://www.anonymousnews.ru/2018/02/28/kleingaertner-als-schwerkriminelle-25-000-euro-straefeuer-den-anbau-alter-obst-und-gemuesesorten/>

<https://www.youtube.com/watch?v=l-hjNHsmPbY>

https://www.gesetze-im-internet.de/saatverkg_1985/BjNR016330985.html

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#BrevetsBiologiques - biologiques - www.kla.tv/BrevetsBiologiques

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.